

Le développement territorial durable : les enjeux de la mobilité

Les communes sont impliquées directement et indirectement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques essentielles au développement durable : aménagement du territoire, logement, mobilité, eau et déchets, énergie, bâtiments et espaces publics, etc.

Les enjeux liés à la gestion du territoire sont nombreux et se placent aujourd'hui dans des contextes internationaux plus ou moins contraignants, et font face à des attentes de la population de plus en plus précises et exigeantes.

L'appréhension territoriale du développement durable, mise au jour lors des conférences pour l'environnement et le développement des Nations Unies (de la première à Rio en 1992 à la plus récente, la COP 21 à Paris en 2015 et la COP 22 à Marrakech en 2016), et relayée au niveau local, entre autres au travers de la Charte d'Aalborg, s'est vue notamment déclinée et renforcée par les politiques européennes liées aux questions environnementales et énergétiques principalement, ainsi que par des inflexions de plus en plus marquées vers le soutien à la mobilité durable de certains outils européens, comme par exemple l'utilisation des fonds FEDER ou le programme des Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T).

La stratégie européenne 2020 [paquet 20/20/20 : vers une économie bas carbone, lutte contre les changements climatiques et indépendance énergétique (20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre/20 % d'énergie renouvelable/20 % d'économie d'énergie)] s'exprime au travers de l'ensemble des politiques territoriales locales et constitue un enjeu majeur pour les prochaines décennies. Les politiques à mener concernent tout à la fois l'aménagement du territoire, les politiques environnementales, le logement, la mobilité, et les politiques énergétiques.

Pour appuyer les communes dans l'appréhension de ces politiques, la Wallonie soutient, depuis près de 20 ans, la professionnalisation et l'amélioration des compétences au sein des communes. Des conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, en environnement, en mobilité, en énergie et en logement sont à ce titre des ressources indispensables pour les pouvoirs locaux.

La gestion de la mobilité des personnes et des biens constitue un enjeu en termes de développement économique, de qualité du cadre de vie, et d'environnement. 80 % du transport de personnes sont réalisés par la route et 85 % du transport de marchandises. Concernant le parc automobile, près de 2,25 millions de véhicules sont immatriculés en Région wallonne¹, dont 64 % roulent au diesel.

Le parc automobile vieillit, par ailleurs, avec un âge moyen des véhicules de 6,8² ans. La mobilité génère 24 % des émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne. Les émissions de gaz à effet de serre dues au transport ont augmenté de 40 % de 1990 à 2010.

La Région wallonne dispose de 57.600 km de routes revêtues, dont près de 49 189 km relèvent du domaine des voiries communales. 10 % environ de ces voiries communales ont une vocation de grande circulation et complètent le réseau régional d'autoroutes (869 km) et de routes (7 583 km).

Près de 600 millions d'euros sont consacrés, annuellement, par les pouvoirs locaux, à la gestion et à l'entretien des voiries dont ils sont gestionnaires. Ces moyens s'avèrent toutefois insuffisants pour assurer un entretien normal et un renouvellement adéquat des infrastructures. Pour dégager des moyens complémentaires, l'Union plaide pour le renforcement et l'amélioration du droit de tirage, instauré en 2010 par la Région wallonne, et pour le dégagement de nouveaux moyens, à travers la perception d'une partie des redevances instaurées pour l'usage de la voirie par les véhicules.

¹ En 2010. Source : *État de l'environnement wallon*, 2014.

² Enquête Beldam, 2012.

14.693 km de voiries sont parcourus par 782 lignes de transport régulier de personnes par route (réseau TEC). La participation des communes dans le capital des sociétés de transport en commun leur permet de jouer un rôle d'impulsion dans les politiques de transport en commun.

1.639 km de lignes ferroviaires traversent la Région wallonne, et 262 gares et points d'arrêts constituent les points d'entrée à ce réseau.

Le Plan communal de mobilité est un outil de gestion communal permettant d'agir tant au niveau de la multimodalité et de la demande de transport par le biais d'une coordination des stratégies des différents acteurs locaux, régionaux, voire fédéraux (rail). Plus de 160 communes wallonnes disposent d'un Plan communal de mobilité ou d'un Plan intercommunal de mobilité (16 plans intercommunaux ont été adoptés).

Enfin, les communes peuvent développer des politiques exemplatives en matière de mobilité en favorisant, pour les déplacements des membres du personnel des administrations communales, des comportements durables et en agissant, entre autres, sur la flotte des véhicules communaux.